

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 27 OCTOBRE 2010 à 20 heures

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 27 octobre 2010 à 20 H 00 en Mairie de BENY sous la présidence de Monsieur Georges RODET.

Date de la convocation : **21 octobre 2010**

Date d'affichage : **21 octobre 2010**

Présents : Georges RODET - Jean-François NALLET - Dominique COLIN - Isabelle CORSAIN - Patrick BAVOUX - Elie BERARD - Jean-François POUPON - Eric GUILLERMIN - Michèle DANANCIER - Jean-Claude GONOD - Françoise BILLOUD - Elodie LELARDOUX - Bruno GAILLARD

Absents excusés : Gilles DONGUY et Robert SEVE

Pouvoir : Gilles DONGUY donne pouvoir à Patrick BAVOUX, Robert SEVE donne pouvoir à Georges RODET

Secrétaire : Dominique COLIN

- Le compte rendu de la réunion du 15 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.
- Le compte rendu de la réunion du 29 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité à l'exception du suivi des consommations d'énergie relatives aux bâtiments communaux, une hausse importante a été constatée sur le hangar communal, et sur la consommation du compteur qui alimente le local des pompiers, du fleurissement et de la bibliothèque.
- Un éclaircissement est donné sur l'article de presse du journal où le Maire a été interviewé. Georges RODET précise que dans ses propos rapportés par la presse, il ne s'agissait pas du tout de laisser penser que les études engagées par la commune pour réaliser le diagnostic du PLU était du gaspillage. Il regrettait simplement que les services de l'Etat ne soient plus en mesure de contribuer largement à ces études comme ils le faisaient il y a encore 10 ans. Leur coût en étant alors largement allégé.

TARIFS

1°) **SALLES – CUISINE ET AUVENT-VESTIAIRE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011**

Vu l'indice des prix à la consommation (INSEE) pour l'année, et la non augmentation depuis deux ans,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE d'augmenter les tarifs de locations de salles et du auvent du vestiaire du stade pour l'année 2011 à hauteur de 2,50 %, arrondi à l'euro le plus proche, sauf pour le tarif de location de la vaisselle,

DECIDE de ne pas changer le montant de la caution.

| Utilisateur Salle | Sociétés et particuliers extérieurs | Sociétés de Béný <i>Manifestations à but lucratif</i> | Particuliers de Béný |
|--|---|--|-------------------------|
| Salle Primevère 50 | 138 | 57 | 98 |
| Salle Marmont 30 m ² | 98 | 40 | 57 |
| Salle Garavand 270 m ² et réserve Bar 13 | 292 | 159 | 197 |
| Cuisine 50 m ² | 118 | 57 | 77 |
| Vaisselle (la pièce) | 0,08 | 0,03 | 0,06 |
| Stade | 178 | 0 | 92 |
| Caution | 150 | 150 | 150 |

INDIQUE qu'en cas de location sur **plusieurs jours consécutifs**, les tarifs sont divisés par deux à partir du deuxième jour.

RAPPELLE les délibérations du 11 février 2004 (tarif spécial pour la salle Garavand pour les manifestations à but non lucratif) et du 20 février 2008 (tarifs pour le banquet des classes) qui précisent :

- la gratuité des salles et cuisine pour l'organisation du banquet des classes de BENY, seule la location de la vaisselle est payante,
- la gratuité des salles, de la cuisine et de la vaisselle pour les manifestations organisées :
 - ☞ par la Communauté de Communes du Canton de Coligny,
 - ☞ par les Syndicats ou associations dont la Commune est membre ou adhérente (exemple : CAUE, SIVOS etc....),
- que pour les associations extérieures dont un habitant de BENY est membre (à l'exclusion des associations politiques ou religieuses) les salles seront louées à 20 % du tarif associations-particuliers extérieurs de BENY pour des utilisations à but non lucratif (la cuisine et la vaisselle seront plein tarif du tarif association extérieur).

2°) ASSAINISSEMENT

Vu l'indice des prix à la consommation (INSEE) pour l'année, et la non augmentation depuis deux ans,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'augmenter les tarifs de 2,50 % arrondi à l'euro le plus proche,

FIXE les tarifs suivants à compter du **1er janvier 2011** :

- * Droit de branchement pour les maisons raccordées et raccordables (article L1331.2 du code de la santé publique) : 484,00 Euros,
- * Participation au réseau d'égout pour les constructions nouvelles, anciennes et réhabilitées (article L1331.7 du code de la santé publique) : 1 942,00 Euros,
- * Droit de branchement pour chaque logement supplémentaire (article L.1331.2 du code de la santé publique) : 326,00 Euros,

FIXE le montant des taxes d'assainissement mises en recouvrement par la SOGEDO et reversées à la Commune suivant la convention pour tous les foyers raccordés et raccordables, et à compter du **1^{er} novembre 2010** :

- ✓ Abonnement annuel : 37,00 euros
- ✓ Au M³ d'eau consommé : 0,51 euros

3°) CIMETIERE

Vu l'indice des prix à la consommation (INSEE) pour l'année, et la non augmentation des tarifs depuis deux ans,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

FIXE les tarifs suivants à compter du **1^{er} janvier 2011** pour :

1°) Concessions de terrain au cimetière communal

- Concessions trentenaires : 119 euros,
- Concessions cinquantenaires : 207 euros.

2°) Columbarium :

- concession d'une durée de 15 ans : 652 euros,
- concession d'une durée de 30 ans : 1 092 euros,

3°) Jardin du souvenir : taxe de dispersion des cendres : 32 euros,

4°) Droit d'inscription sur le livre en granit et dispersion des cendres au jardin du souvenir : 63 euros.

PRECISE que l'inscription sur le livre est fixée pour une durée de 15 ans, renouvelable, et que le coût de la gravure est à la charge des familles.

ECOLE

Projet de construction de l'école et du centre de loisirs périscolaire. Attribution des marchés aux entreprises retenues.

Dominique Colin, Maire-Adjoint, présente l'état d'avancement du projet de construction de l'école et du centre de loisirs périscolaire :

Le dossier de consultation des entreprises, finalisé fin juin 2010, a fait l'objet d'une consultation des entreprises au cours du mois de juillet. Sur les 17 lots, 4 ont dû être déclarés infructueux après analyse de la commission MAPA (marché à procédure adaptée) et du conseil municipal du 15 septembre en raison de coûts très supérieurs à l'estimation du maître d'œuvre.

La nécessité d'une nouvelle consultation d'entreprises, lancée le 2 octobre, nous a fait prendre un peu de retard sur le planning envisagé.

La Commission MAPA s'est réunie à nouveau sur les résultats de la deuxième consultation, les lundis 18 et 25 octobre 2010 pour l'ouverture des plis reçus pour les 4 lots infructueux : charpente bois (n° 31), étanchéité (n°33), protection solaire (n°45), électricité (n°91) et pour l'analyse des offres et des nouvelles propositions des entreprises candidates à la première consultation, après contrôle des offres par l'économiste et l'architecte.

Les critères d'attribution, selon le règlement de consultation, étaient basés pour 45 % sur le prix des prestations, pour 20 % sur les moyens proposés pour respecter les délais, et pour 35 % sur la valeur technique des prestations appréciées au vu de la démarche qualité, des qualifications, certificats de capacité, moyens d'étude, moyens en matériel, adéquation et performance des matériaux.

La synthèse des offres retenues par la commission MAPA est présentée au conseil (voir tableau récapitulatif). La somme des offres sur les 17 lots se monte à 1 105 053.05 € HT.

***Le conseil municipal après avoir entendu le rapport rendant compte de la consultation des entreprises, les expressions de tous les conseillers municipaux,
Et après en avoir délibéré :***

APPROUVE à l'unanimité (à bulletin secret) le projet de construction, et le montant des offres à retenir :

| N° LOT | DESIGNATION DU LOT | NOM DE L'ENTREPRISE RETENUE | MONTANT HT DU MARCHÉ |
|---------------|---|------------------------------------|-----------------------------|
| 11 | TERRASSEMENTS -VRD | FONTENAT TP SARL | 91 582.10 € |
| 13 | ESPACES VERTS | AINTER/SERVICES | 2 755.21 € |
| 21 | GROS ŒUVRE | JUILLARD & FILS | 217 656.20 € |
| 31 | CHARPENTE BOIS – OSSATURE BOIS | LP CHARPENTE | 207 439.14 € |
| 32 | COUVERTURE BAC ACIER | GIRAUD CHARPENTE | 38 186.00 € |
| 33 | ETANCHEITE | BERTHOUD SAS | 108 333.22 € |
| 41 | MENUISERIES EXTERIEURES BOIS | ETS VITTET & FILS | 51 434.00 € |
| 42 | MENUISERIES INTERIEURES | MENUISERIE BEAL SARL | 46 811.12 € |
| 43 | SERRURERIE | S.M.A. | 16 835.75 € |
| 45 | PROTECTIONS SOLAIRE | SAGANEO | 17 550.00 € |
| 51 | CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFONDS | PERROTIN SAS | 31 910.80 € |
| 61 | CARRELAGE – FAIENCE | SERRANO SARL | 18 393.41 € |
| 62 | SOLS MINCES | PEROTTO | 16 533.50 € |
| 71 | PEINTURE | PERROTIN SAS | 20 089.20 € |
| 72 | PLAFONDS SUSPENDUS | LEUREAU ISOLATION | 10 948.90 € |
| 81 | PLOMBERIE – CHAUFFAGE – SANITAIRE – VMC | JUILLARD | 154 000.00 € |
| 91 | ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES | NEVEU | 54 594.50 € |
| | | TOTAL HT | 1 105 053.05 € |
| | | TOTAL TVA | 216 590.40 € |
| | | TOTAL TTC | 1 321 643.45 € |

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer les marchés avec les entreprises retenues et tous les documents se rapportant à l'ensemble de ce marché.

EMPRUNTS

Le Maire et Dominique COLIN, Maire Adjoint

- donnent lecture du plan de financement du projet d'extension de l'école et du centre de loisirs périscolaire : réalisation de deux emprunts, un d'une durée de 25 ans pour un montant de 650 000 € et l'autre de 24 à 30 mois pour un montant de 600 000 €,
- indiquent qu'un courrier de consultation a été adressé à plusieurs banques,
- précisent que le bilan de la concertation permettra une prise de décision lors du prochain conseil.

PLAN LOCAL D'URBANISME

1°) Compte rendu de la réunion du 20 octobre 2010

Jean-François NALLET, Maire Adjoint donne le compte rendu de la réunion de commission et des personnes publiques associées du mercredi 20 octobre 2010. L'ordre du jour concernait la transcription réglementaire du P.A.D.D. et le calendrier des prochaines étapes.

2°) Réunion publique

Une réunion publique de présentation du projet avant l'arrêt est prévue le 10 décembre ce projet doit être arrêté lors de la séance du conseil municipal du 17 janvier. Il intégrera les modalités du Grenelle II.

3°) Notification subvention PLU :

Pour information, et suite au courrier en date du 24 juillet sollicitant du Conseil Général, une subvention au titre de l'aide aux études d'urbanisme : 3 000 € a été accordée en date du 11 octobre.

4°) Projet communal de construction de logements sur parcelle B 792

Une réunion de travail sur le projet d'aménagement de la parcelle en cours d'acquisition est prévue le 16 novembre 2010 à 10 h en mairie en présence de Thierry Roche (architecte), Ange Sartori (urbaniste), Guy Desgrandchamps (architecte conseil), Jean-Marc L'Anton (paysagiste conseil), Nicole Singier (Directrice du CAUE).

ASSAINISSEMENT

1°) Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Suite à la mise en place en 2010, conformément à la Loi sur l'Eau, d'un service Public d'Assainissement Non Collectif, appelé SPANC, par la Communauté de Commune du Canton de Coligny la réalisation d'un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations individuelles d'assainissement sur l'ensemble des communes de la communauté ont débuté sur plusieurs communes et sera réalisé prochainement à Bény. Une réunion d'information sur ce service aura lieu le jeudi 4 novembre à 20 h à la salle Garavand avec la participation d'Aurélien Guillet, technicien de la communauté de communes et de la SOGEDO, société fermière de distribution d'eau.

2°) Zonage assainissement :

Jean-François NALLET, Maire Adjoint :

- ✓ précise qu'il est nécessaire de compléter les annexes sanitaires dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- ✓ informe avoir contacté et reçu plusieurs entreprises afin de définir les tâches demandées, et avoir consulté pour avis de l'urbaniste Ange SARTORI,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal :

ACCEPTE le devis de l'entreprise NICOT pour un montant HT de 1 900 €,

INDIQUE que cette dépense sera réglée sur le budget assainissement (M49).

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer tout document relatif au zonage d'assainissement.

BIBLIOTHEQUE

Isabelle CORSAIN, Maire adjointe donne le compte rendu :

1°) Réunion avec les bénévoles :

Un bilan positif de l'année écoulée a été fait, les bénévoles souhaitent un réajustement de 30 minutes, de l'horaire d'ouverture. A compter du 2 octobre, la bibliothèque sera ouverte au public de 9 h 15 à 11 h 45 les samedis. Lors de la bazarouille du 29 août 2010, un conteneur a été mis à disposition, afin de récolter les livres dont les vendeurs souhaitaient se défaire. Un grand nombre de livres a été récolté, et un tri a permis de ventiler ces livres entre la bibliothèque, l'association bresse ivoire, et les livres hors d'usage seront recyclés en vieux papier.

2°) Réunion avec les institutrices

Les enseignantes et les bénévoles de la bibliothèque souhaitent reconduire cette année la fréquentation de la bibliothèque durant les heures scolaires. Toutefois, il est demandé que les livres empruntés durant les heures scolaires soient restitués dans le même cadre, et non durant la permanence du samedi matin.

Les enfants apprécient ce moment de lecture de contes, par les bénévoles.

3°) Opération premières page

Un rappel est donné sur le bilan de 2009, le projet Premières pages a pour ambition de familiariser les enfants au livre dès le premier âge. Pour toute nouvelle naissance ou adoption au cours de l'année, un lot composé d'un album, d'un guide à destination des parents et de conseils de lecture, d'une sélection bibliographique est offert à chaque famille.

Cette opération vise à contribuer à une réduction des inégalités en matière d'accès à la lecture et à la maîtrise de l'écrit. Elle constitue une expérience de collaboration à large échelle entre secteur culturel et secteur social et permet une valorisation de la littérature jeunesse par la commande d'un album spécifiquement conçu pour l'opération.

Dans notre département cette opération est conduite par la DRAC, la CAF, le Conseil général de l'Ain (BDP et DGAS), la MSA Ain Rhône. Chaque famille du département reçoit un courrier l'invitant à retirer son lot «premières pages». Un document de programmation est joint au courrier et permet aux familles de prendre connaissance des lieux de distribution et d'animation.

Pour cette année, la bibliothèque municipale, l'école, les structures d'accueil du jeune enfant se joignent à l'opération. La date sera donnée prochainement.

Redevance d'occupation du domaine public routier par FRANCE TELECOM.

Le Conseil Municipal prend connaissance des nouveaux barèmes et superficies de l'occupation du domaine public, conformément au décret 2005-1676 du 27 décembre 2005.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

FIXE la redevance de FRANCE TELECOM comme suit :

- ❖ Artère aérienne : 47,38 € x 20,32 kms = 962,76 €
- ❖ Artère en sous sol : 35,53 € x 0,72 kms = 25,58 €
- ❖ Emprise au sol : 23,69 € x 1 m² = 23,69 €

Le montant total à percevoir s'élève à 1 012,03 € pour l'année.

AUTORISE le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

DENOMINATION DU CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Après discussion, le conseil décide d'affecter un nom au centre de loisirs périscolaire : "Les petits Bénèyeurs".

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011

Le Maire :

- rappelle le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2010 qui désignait le Maire coordonnateur communal. La délibération n'ayant pas été prise, il propose de nommer lui-même et Christelle Morel, secrétaire, en tant que suppléante,
- informe que la collecte débutera le 20 janvier 2011 et se terminera le 19 février 2011,
- indique avoir reçu une candidature pour réaliser le recensement en la personne de Madame Annie PLAIDEAU et précise que c'était elle qui l'avait réalisé les dernières fois.

*Le conseil municipal,
après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré :*

CHARGE le Maire de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement,

NOMME le Maire, Georges RODET, comme coordonnateur communal, Christelle MOREL, coordonnateur suppléante et Annie PLAIDEAU, agent recenseur

AUTORISE le Maire ou un des adjoints à signer les arrêtés correspondants (coordonnateur et agent recenseur) et tous documents relatifs au recensement de la population pour l'année 2011.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Repas communal élu - personnel communal avec conjoint : il est fixé au vendredi 3 décembre 2010 au restaurant Moissonnier. Michèle DANANCIER et Bruno GAILLARD sont délégués pour l'organisation du repas.

Avis naissance : Mathieu CHAVEROT, né le 10 octobre 2010 et domicilié aux Baudières.

Stage BAFD de l'employée communale : pour information, les heures de stage de préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction réalisé par Valérie Schwartz ont été rémunérées.

Assemblée générale FNACA : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu du 24 septembre. Les manifestations de 2010 sont reconduites pour 2011. A noter, le succès de l'exposition sur la guerre d'Algérie réalisée par le Comité Local de la FNACA Marboz Bény Pirajoux qui a accueilli 300 personnes durant le mois de mai 2010. Le concours de belote du 16 octobre a réuni 78 doublettes à Bény.

Assemblée générale Amicale donneurs de sang : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu du 1^{er} octobre. L'amicale ainsi que l'EFS constatent et déplorent une baisse du nombre de donneurs de sang pour la tranche d'âge 30 – 40 ans. Le bilan financier indique que 95 % des recettes proviennent des journées gaufres. L'appel pour un nouveau secrétaire au sein de l'amicale est lancé.

Assemblée générale Sou des Ecoles : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu du 4 octobre : bilan financier, ainsi que la fréquentation des quatre manifestations organisées : concours de belote, soirée grillades, fête du printemps et bazardouille.

Présentation des projets de l'école : défi lecture, prévention routière, opération premières pages, film (réalisation d'un film d'animation), sorties : ski, cinéma, USEP, VTT ...

Une nouvelle présidente a été élue : Mylène GAILLOT.

Assemblée générale Fasylagym : Isabelle CORSAIN donne le compte rendu du 21 octobre. Créée depuis 15 ans avec 70 licenciés, à ce jour on décompte seulement 24 licences. Cette baisse engendre un problème financier qui met en péril l'existence de l'association. Afin de palier à cette situation, une animation est prévue en avril 2011.

Conseil d'école : Dominique COLIN présente l'état des effectifs de l'école à la rentrée 2010 : 81 élèves répartis ainsi : 17 en maternelle, 23 au GS-CP, 19 au CE1-CE2 et 22 au CM1-CM2 dont 12 en CM2.

Il est prévu la rentrée de 12 enfants en petite section à la rentrée 2011, ce qui équilibrerait le nombre d'enfant partant au collège. La quatrième classe ne serait pas menacée.

L'équipe enseignante a développé plusieurs projets dont certains nécessitent des financements plus importants : sortie de 2 jours au centre sportif de Giron (ski de fond) et projet «cinéma» où les classes vont au cinéma à Bourg en Bresse avec l'objectif de réalisation d'un film d'animation accompagné par les compétences de l'association Toon's Production. Le Sou des écoles a été sollicité pour le financement de ces projets. Il demandera sans doute une subvention exceptionnelle à la commune.

Personnel communal : une réunion est prévue le 8 novembre avec le Maire, Georges Rodet et Dominique Colin, afin de faire le point sur l'organisation du travail de plusieurs agents.

Plume de Bény : le numéro 11 sera distribué début novembre.

Bulletin municipal : les articles sont en cours de récupération depuis la réunion des présidents d'associations du 20 octobre. Le montage est en cours et deux réunions de travail de la commission sont planifiées. Elles devraient permettre la remise à l'imprimeur pour le 22 novembre et une parution début janvier.

11 novembre : rappel de la cérémonie.

Conscrits de PIRAJOUX : une invitation à l'exposition sur les conscrits à Pirajoux a été adressée en mairie à l'attention des élus.

PN 63 : l'entreprise ALYCESOFRECO de LYON va installer un dispositif de comptage sur la voie communale n° 202 lieudit « Aussiat », PN 63 du 12 novembre au 28 novembre 2010.

Date prochain conseil municipal : Fixée au 26 novembre, 16 décembre et 17 janvier.